



Inter-Parliamentary Union
For democracy. For everyone.



Réunion parlementaire préalable à la COP26

Note d'information

La **Réunion parlementaire préalable à la COP26, qui se tiendra à Rome (Italie) les 8 et 9 octobre 2021**, est organisée conjointement par l'Union interparlementaire (UIP) et le Parlement italien dans le cadre d'une série d'événements préalables à la COP26 accueillis par l'Italie. La réunion sera suivie d'une réunion parlementaire le 7 novembre 2021 dans le cadre de la COP26 à Glasgow, qui sera co-organisée par l'UIP et le Groupe britannique de l'UIP.

Il est prévu que l'événement parlementaire de Rome soit une réunion en présentiel destinée aux parlementaires rattachés à des commissions sur le climat et l'environnement. La présente note a pour but de donner un aperçu des aspects organisationnels généraux de la Réunion parlementaire de Rome.

Programme des séances

La Réunion parlementaire de Rome se tiendra dans la salle plénière du Palazzo Montecitorio les vendredi 8 et samedi 9 octobre. Elle se déroulera de 14 heures 30 à 18 heures 30 le 8 octobre et de 9 heures à 13 heures le 9 octobre.

Quatre tables rondes seront organisées au cours de ces deux journées, sur des sujets liés au thème général de la Réunion parlementaire (voir programme provisoire).

Un nombre limité de salles du Palazzo Montecitorio sera disponible pour les **réunions bilatérales**. Ces salles peuvent être réservées par l'intermédiaire du Parlement italien.

Participation

La Réunion comprendra les catégories de participants suivantes :

- présidents et membres des commissions parlementaires sur le climat et l'environnement ;
- invités spéciaux ;
- hauts fonctionnaires de l'ONU et autres personnalités internationales qui aborderont des sujets spécifiques.

Les délégations participant au Sommet des présidents de parlement (P20), qui se tiendra à Rome les 7 et 8 octobre 2021, seront également invitées.

Taille et composition des délégations

Compte tenu de la pandémie de COVID-19 en cours et des règles de distanciation sociale en vigueur en Italie, la taille des délégations à la Réunion parlementaire préalable à la COP26 est limitée à **cinq personnes pour chaque chambre de parlement** (trois parlementaires plus deux membres du personnel ; ou dix personnes dans le cas de parlements bicaméraux).

Document final

La Réunion parlementaire préalable à la COP26, qui se tiendra à Rome, adoptera un projet de document final révisé dont l'objectif sera de tracer la voie d'une action parlementaire renforcée pour la lutte contre les changements climatiques. Les co-rapporteurs de la Réunion, Mme Alessia Rotta, nommée par le Parlement italien, et M. Alex Sobel, nommé par le Groupe britannique de l'UIP, ont préparé un avant-projet du document final de Rome que les Membres de l'UIP sont invités à examiner et à commenter. Le projet révisé de document final sera finalisé et adopté lors de la Réunion parlementaire de la COP26 à Glasgow.

Programme culturel

Un programme culturel sera organisé pour permettre au dialogue interparlementaire de se poursuivre en dehors du cadre formel de la Réunion parlementaire préalable à la COP26.

Langues

L'interprétation sera assurée en **cinq langues** (arabe, anglais, italien, espagnol et français). Les personnes qui s'adresseront à la Réunion dans une autre langue devront faire traduire leur intervention dans l'une de ces cinq langues.

Un certain nombre de cabines seront mises à la disposition des délégations qui viendront avec leurs propres interprètes, selon le principe du premier arrivé, premier servi.

Les documents officiels de la Réunion seront disponibles en anglais et en français.

Inscriptions

La date limite d'inscription est fixée au **10 septembre 2021**.

Tous les participants invités sont encouragés à utiliser le système d'inscription en ligne de l'UIP qui sera opérationnel à partir du **22 juillet 2021** sur la page web de l'événement à l'adresse <https://www.ipu.org/fr/event/reunion-parlementaire-prealable-la-cop26>. Une seule personne doit être désignée comme coordonnateur de la délégation et avoir accès au système.

Si les délégations rencontrent des difficultés, elles sont priées de contacter le service des inscriptions à l'adresse postbox@ipu.org.

Liste des délégués

Une liste provisoire des participants sera établie sur la base des inscriptions reçues. Les délégués auront l'occasion de vérifier l'exactitude de cette liste avant la fin de la réunion.

Services informatiques et postes de travail pour la presse

Les délégations disposeront d'une connexion Wi-Fi et pourront utiliser des postes informatiques ordinaires, équipés d'imprimantes. Des postes de travail seront également mis à la disposition de la presse.

Badges

En raison des mesures de sécurité strictes en vigueur à la Chambre des Députés italienne, chaque délégué à la réunion aura besoin d'un badge d'identité pour entrer dans les locaux de la Chambre. Les badges seront distribués au bureau d'inscription situé à l'entrée principale du Palazzo Montecitorio.

Code vestimentaire

En règle générale, les hommes doivent porter une veste pour entrer dans les bâtiments parlementaires. Les tenues traditionnelles sont également admises.

Hébergement à l'hôtel et visas

L'UIP et le Parlement italien ne sont pas en mesure de faciliter l'accréditation à la Réunion préalable à la COP26 ni d'aider à l'organisation logistique, notamment en ce qui concerne les visas d'entrée en

Italie, le voyage et l'hébergement. Ces questions doivent être traitées individuellement par chaque délégué.

En ce qui concerne les réservations d'hôtel, le Parlement italien a fourni une liste d'hôtels disponibles à la réservation dans le centre-ville, à proximité du lieu de la réunion (voir la liste ci-jointe). Le mois d'octobre est particulièrement chargé pour les hôtels de Rome. Il est donc conseillé aux délégués de faire leurs réservations d'hôtel le plus tôt possible.

Tous les délégués ayant besoin d'un visa d'entrée en Italie doivent l'obtenir suffisamment à l'avance. Veuillez vous adresser à l'ambassade d'Italie dans votre pays d'origine ou à votre ambassade ou bureau de représentation diplomatique à Rome.

Transport

Les dispositions relatives au transport et à l'escorte relèvent de la responsabilité des délégations respectives. Veuillez vous coordonner avec votre ambassade ou votre bureau de représentation diplomatique à Rome. Le Parlement italien assurera uniquement les transferts en bus vers et depuis les lieux d'événements.

Informations de santé publique

Compte tenu de l'évolution constante de la pandémie, les délégations doivent consulter l'ambassade d'Italie dans leur pays d'origine ou leur bureau de représentation diplomatique à Rome pour vérifier les conditions d'entrée en Italie.

Le Parlement italien définira et adoptera des mesures de sécurité liées au coronavirus au Palazzo Montecitorio en fonction de la situation à l'automne. Le port d'un masque est actuellement obligatoire à la Chambre des Députés. Pendant les réunions et lors des événements, il sera demandé aux participants de respecter la distance sociale. À l'entrée du bâtiment, les participants à la Réunion passeront par un scanner thermique. Des informations plus détaillées seront annoncées ultérieurement.